



Commune de
St-Sulpice

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 13/2025

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 57'788.- TTC
POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE D'OCCASION
POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE**

DÉPÔT DU PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DE COMMISSION

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION AU GREFFE

VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

LE 10 SEPTEMBRE 2025

LE 16 SEPTEMBRE 2025

LE 25 SEPTEMBRE 2025

LE 8 OCTOBRE 2025

St-Sulpice, le 18 août 2025

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 57'788.- TTC POUR L'ACHAT
D'UN TRACTEUR TONDEUSE D'OCCASION POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit de CHF 57'788.- TTC pour le remplacement du tracteur tondeuse du Service de la voirie, devenu vétuste.

2. CONTEXTE

Le Service de la voirie est équipé actuellement du tracteur tondeuse suivant :

Modèle :	Kubota F3680
Carburant :	diesel
Date d'immatriculation :	22.02.2011
Date d'achat :	22.02.2011
Heures d'utilisation :	3'140 heures
Prix catalogue :	CHF 59'850.-

Ce tracteur tondeuse, mis en service en 2011, est sujet à des pannes fréquentes et coûteuses, et doit être remplacé.

Le parc de véhicules étant vieillissant, la question de son renouvellement s'est posée amenant son lot de questions : fallait-il remplacer un véhicule par un autre du même type ? Quelle motorisation choisir et quel en serait l'impact environnemental ?

En décembre 2023, le Service de la voirie a mandaté la société Hymexia afin d'effectuer un « Audit organisationnel, financier et environnemental du parc de véhicules de la Commune de St-Sulpice » dans le but d'établir une nouvelle stratégie et un plan de renouvellement de celui-ci. L'analyse a porté sur la situation actuelle, amenant à une proposition d'une nouvelle stratégie sur la composition du parc, des simulations de différentes mesures avec plus ou moins d'impacts environnementaux ainsi qu'in fine une proposition de planning.

Selon le rapport de la société Hymexia, la durée de vie moyenne maximale préconisée pour ce type de véhicule, soit 8 ans, est déjà largement dépassée. Pour la majorité des véhicules, l'on fait face à une augmentation exponentielle des frais de maintenance corrective en fonction de l'âge des véhicules. La stratégie de renouvellement d'un véhicule doit prévoir une durée de vie pour chaque véhicule qui permet de le remplacer avant que les frais de maintenance corrective n'atteignent le seuil critique de cette courbe exponentielle.

En l'occurrence, pour ce tracteur tondeuse, les coûts liés aux diverses pannes atteignent ce seuil critique. En juin 2024, une panne était déjà intervenue, avec des frais de réparation de l'ordre de CHF 3'250.-. Puis, le service effectué à fin 2024 a coûté CHF 2'150.-. Depuis le 15 juin dernier, ce véhicule est à nouveau en panne : les réparations estimées s'élèvent à CHF 7'000.-, sans garantie.

La société Atelier CoPra Sàrl à St-Saphorin-sur-Morges a prêté à l'essai un tracteur tondeuse d'occasion au Service de la voirie. Ce tracteur est maintenant en location-vente, pour un coût de CHF 1'500.- HT par mois.

3. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères retenus pour la sélection du nouveau véhicule sont les suivants :

- Performances (tonte du gazon ou de l'herbe)
- Niveau sonore
- Largeur de la machine (adaptée aux trottoirs)
- Prix
- Maintenance
- Retours d'expérience d'autres communes
- Confort pour l'utilisateur

A noter que l'utilisation du tracteur tondeuse n'est pas régulière, en raison de la nature spécifique de sa tâche : en automne et en hiver, elle est réduite (nettoyage des feuilles dans les parcs publics et déneigement des places de parking publiques), tandis que l'été, notamment durant la période de tonte, elle est plus importante. Lissée sur l'année, l'utilisation moyenne correspond à 1 heure par jour (soit 224h/an ; NB : utilisation sous-estimée dans le rapport de la société Hymexia).

La société Hymexia précisait dans son rapport que les activités de tonte et déneigement ne peuvent pas être reprises par un véhicule plus polyvalent. Par ailleurs, après avoir étudié et testé plusieurs machines, aucune alternative électrique équivalente n'a été trouvée sur le marché.

4. OFFRES COMPARATIVES

Vous trouverez ci-dessous les détails et coûts des différentes offres retenues pour le tracteur tondeuse de remplacement.

	Prix	Points positifs	Points négatifs
Challut John Deere	CHF 93'620.- TTC	+ bonne machine + répond aux critères	- trop large pour nos besoins
Challut Grillo	CHF 81'679.- TTC	+ bonne machine + répond aux critères	- arceau de sécurité un peu trop haut
CoPra Grillo	CHF 69'231.- TTC	+ bonne machine + répond aux critères	- arceau de sécurité un peu trop haut

CoPra Gianni Ferrari	CHF 57'788.- TTC	+ bonne machine + répond aux critères + très bonne évaluation par la Voirie	- occasion (2 ans)
Maillefer Iseki	CHF 75'000.- TTC	+ bonne machine + répond aux critères + très bonne évaluation par la Voirie	- faible reprise de l'ancien tracteur

Les prix sont proposés sans la reprise de l'ancien tracteur, évalué entre CHF 2'000.- et CHF 9'470.-.

5. OFFRE RETENUE

Après plusieurs essais et comparaisons par le Service de la voirie, le choix s'est porté sur le tracteur tondeuse d'occasion Gianni Ferrari, actuellement utilisé en location-vente. Chaque tracteur présente des avantages et des inconvénients, mais le Gianni Ferrari correspond le mieux aux besoins du service et offre entière satisfaction. Fiable et pratique, il est en outre équipé de l'option ramassage central et d'une lame de déneigement. De plus, il offre une cabine pour le conducteur, garantissant un meilleur confort.

La société Atelier CoPra Sàrl offre une garantie d'une année sur ce véhicule d'occasion, qui a été immatriculé pour la première fois en juillet 2023, et repris en mars 2025 (400 heures moteurs). Le montant de la reprise de l'ancien véhicule, à déduire des CHF 57'788.- TTC s'élève à CHF 5000.-. A noter qu'en cas d'achat, le montant de la location-vente serait déduit du prix d'achat.

La Municipalité recommande donc l'achat du tracteur tondeuse Gianni Ferrari d'occasion auprès de la société Atelier CoPra Sàrl à St-Saphorin-sur-Morges, pour un montant de CHF 57'788.- TTC.

6. FINANCEMENT

Le financement de cet achat, après déduction du montant de la reprise du véhicule actuel et du montant de la location-vente, se fera par un emprunt, dans la limite du plafond d'endettement.

7. AMORTISSEMENT

Le tracteur tondeuse sera amorti en 6 ans, en accord avec le modèle comptable harmonisé MCH2 et sachant que ce tracteur tondeuse a été mis en service en 2023.

8. CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE


- vu le préavis municipal n° 13/2025,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,


DÉCIDE


- d'accepter le préavis municipal n° 13/2025 ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 57'788.- TTC pour l'achat d'un tracteur tondeuse pour le service de la Voirie, en remplacement du tracteur actuel ;
- d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par l'emprunt dans la limite du plafond d'endettement.

Adopté par la Municipalité en séance du 18 août 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :  E. Dubuis

La Secrétaire :  S. Decré



The official seal of the Municipality of St-Sulpice is circular. It features a central shield with a crown on top. The shield is divided into four quadrants, with the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE' written across it. The shield is surrounded by a wreath. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITÉ DE ST-SULPICE' at the top and 'CANTON DE VAUD' at the bottom, separated by two small stars.

Déléguée municipale : Corinne Willi

Annexes : plan d'investissement des véhicules, stratégie de remplacement

Annexe : rapport audit véhicules établi par la société Hymexia, à disposition pour téléchargement, sur demande à la Municipalité

Annexe « Plan d'investissement » (page 52 du rapport Hymexia)

	2024/2025	2025/2026	2026/2027	2027/2028	2028/2029
1. Voiture électrique		30'000 CHF			
2. Voiture électrique		40'000 CHF			
3. Camionnette électrique multilift				140'000 CHF	
4. Camionnette électrique				92'000 CHF	
5. Camionnette électrique multilift					140'000 CHF
6. Camionnette 7 t diesel		90'000 CHF			80'000 CHF
7. Kubota F3680	90'000 CHF				
8. Kubota B2311					
9. Balayeuse électrique			305'600 CHF		
10 Pelle Yanmar					120'000 CHF
11 Mini-pelle Takeuchi					
12 Élévateur TEU					
13 Remorque Henmann					
14 Goupil électrique		55'000 CHF			
Total	90'000 CHF	215'000 CHF	305'600 CHF	232'000 CHF	340'000 CHF

Annexe « Stratégie de remplacement » (page 44 du rapport Hymexia)

